

Séjours gratuits été 2025

Offre de la FNASCE

Dans le cadre de l'entraide, la FNASCE (fédération nationale des ASCE) propose, aux adhérents du MTE, en fonction de leur disponibilité, des séjours familiaux gratuits, à la mer, à la montagne, à la campagne ou en ville pendant la période des vacances scolaires de printemps.

Le calcul du revenu à prendre en compte est fonction du Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition.

Il faudra impérativement que le seuil de revenus ne dépasse pas 750 €. (voir mode de calcul en annexe)

La demande devra être faite en ligne en même temps que votre renouvellement d'adhésion sur la nouvelle application « OLGUA » (<https://www.olgua.fr/login>). Vous devez toujours adresser les pièces justificatives par mail à l'adresse ci-dessous.

Si cette proposition vous intéresse, nous attendons vos demandes.

Les dossiers seront alors soumis à l'avis du président et des assistantes sociales. toutes les demandes seront ensuite saisies informatiquement et transmises à la FNASCE qui attribuera les séjours.

Attention ! Un adhérent ne peut bénéficier que d'un séjour par année, au printemps ou en été.

À noter : une participation aux frais de transports (limitée à 70 % maximum des frais) peut vous être octroyée une fois le séjour effectué.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec
Hervé DOSPITAL : 05.54.69.21.74

Inscription en ligne et retour des justificatifs
par mail avant le 21 janvier 2025 à :

herve.dospital@gironde.gouv.fr



www.fnascee.org